



**Les inscriptions se feront le mercredi 1er Septembre 2021 à la salle polyvalente de 13h30 à 15h30.**

La reprise des cours aura lieu le Mercredi 8 septembre 2021 au dojo de la salle polyvalente d'Orgelet aux horaires suivants :

GROUPE		MERCREDI
Mini-Poussin 2 et Poussin	<b>né en 2012 / 2013 et 2014</b>	<b>13h30 - 14h30</b>
Benjamin, minime et cadet	<b>né en 2011 et avant</b>	<b>14h30 - 15h45</b>
Eveil-Judo 2 et Mini-poussin 1	<b>né en 2015 et 2016</b>	<b>15h45 - 16h45</b>

Les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de licenciés

**Renseignements :**

**Enseignante : Sandrine PIET 06.81.67.88.36**

**Président : Jean-François COLLIN 06.73.00.23.94**

site internet: <https://orgeletjudo.ffjudo.com>

page facebook : Judo Orgelet / Moirans / Saint-Claude

**Tarif pour la saison 2021/2022 :**

120€ ( licence 40€ + cotisation 80 €) pour 1 personne

210€ ( licences 80 € + cotisations 130 €) pour 2 personnes

300€ ( licences 120 € + cotisations 180 €) pour 3 personnes

**Réductions sur le tarif de l'inscription :**

\* **Avoir de 50% sur la cotisation** pour les licenciés de la saison 2020/2021 et à jour de leur cotisation 2020/2021.

\* Réduction de 10 € sur la licence ( 7€ pris en charge par la ligue BFC + 3€ par le comité du Jura) pour les personnes licenciées sur la saison 2019/2020 et 2020/2021 (il faut avoir été licencié sur les 2 saisons consécutives). **Réduction valable jusqu'aux vacances d'Octobre.**

\* Aide de l'Etat de 50 € (opération Pass'Sport). **Réduction valable jusqu'aux vacances d'Octobre.**

Cette aide concerne les enfants de 6 à 17 ans bénéficiaires de l' allocation de rentrée scolaire.

Vous devez présenter lors de l'inscription, le courrier reçu, pour bénéficier de l'aide.

**Si vous bénéficiez d'1 ou plusieurs de ces aides, la ou les réductions seront faites à l'inscription.**

**Documents à fournir :**

- Formulaire de licence FFJDA de la saison sportive 2021/2022.
- Feuille d'inscription du club.
- Attestation QS-Sport ou Certificat médical comportant la mention "pas de contre indication à la pratique du judo en compétition".
- Le passeport de judo ( à partir de 2015). Le passeport est obligatoire, il coûte 8€ et est valable 8 ans ( prévoir une photo d'identité).
- Le règlement de l'inscription par chèque (à l'ordre d'Orgelet Judo) ou en espèces.
- Courrier justificatif de l'aide Pass'Sport pour les bénéficiaires de l'ARS

**Pour les nouveaux, séances d'essai gratuites jusqu'au 20 septembre (Journées Portes-ouvertes).**

**A partir du 21 septembre, 1 séance d'essai gratuite, et possibilité ensuite de refaire 3 séances d'essai supplémentaire en réglant les 40€ de licence.**



